

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 17 : septembre 2018

Situation au 30 juin 2018

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES), établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de juin 2018. Ils ne prennent en compte en effet ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/-A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale->. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication agrège les comptes de la branche vieillesse des régimes alignés et du FSV.

## Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Cette publication couvre 99% du champ des dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État qui n'est pas inclus dans le champ des ASSO. La première partie de cette publication présente la situation financière du régime général, du FSV et de la CADES. Le champ de la branche maladie comprend l'ensemble des régimes intégrés à la protection universelle maladie (PUMa). La branche vieillesse regroupe les régimes alignés sur le régime général, c'est-à-dire la CNAV y compris CNDSSSTI (Caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants), le régime des salariés agricoles de la MSA de façon à suivre la mise en place de la LURA (liquidation unique des régimes alignés) et le FSV. La branche AT-MP comprend le seul régime général.

Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes, limitant ainsi en partie la comparabilité avec les exercices passés.

## Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2018 p * % évol	Montant à fin Juin		Juin-18 / Juin-17	2018 poids
		2017	2018		
<b>SOLDE</b>	<b>-0,3</b>	<b>-6,3</b>	<b>-1,0</b>		
dont branche maladie (PUMa)	-0,5	-3,5	-2,5		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-1,4	-4,7	-2,6		
dont branche famille	0,8	1,1	2,9		
dont branche AT-MP	0,8	0,9	1,2		
<b>Total des dépenses</b>	<b>405,3</b>	<b>193,6</b>	<b>198,2</b>	<b>2,4%</b>	<b>48,9%</b>
Prestations sociales	376,5	182,5	186,9	2,4%	49,6%
Transferts	16,4	6,3	6,5	3,0%	39,6%
Charges de gestion courante	12,3	4,8	4,8	1,6%	39,2%
Autres charges	0,1	0,0	0,0	-20,6%	25,4%
<b>Total des recettes</b>	<b>405,0</b>	<b>187,3</b>	<b>197,2</b>	<b>5,3%</b>	<b>48,7%</b>
Cotisations sociales	222,5	108,9	113,8	4,5%	51,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,0	2,2	3,0	32,7%	49,2%
CSG	116,6	41,3	51,1	23,7%	43,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	49,1	30,8	25,3	-17,8%	51,6%
Charges liées au non recouvrement	-3,4	-1,0	-0,9	-17,0%	25,2%
Transferts	8,6	3,3	3,3	-0,1%	38,1%
Autres produits	5,6	1,8	1,6	-8,9%	29,2%
<b>CADES - endettement net</b>	<b>-105,4</b>	<b>-127,8</b>	<b>-112,7</b>	<b>-11,9%</b>	

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

Le solde de juin 2018 reste, comme à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, à un niveau nettement plus favorable que celui de juin 2017 (-1 Md€ contre -6,3 Md€). Toutes les branches sont concernées par ce redressement.

La progression des recettes s'établit sur le premier semestre à +5,3% soit un rythme supérieur à celui des dépenses (+2,4%).

La masse salariale du secteur privé est dynamique en ce début d'année (+3,4%, en glissement annuel au premier trimestre 2018), mais la hausse des recettes est aussi due à une anticipation des encaissements de certaines cotisations, qui s'explique par l'extension à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la déclaration sociale nominative aux entreprises de 9 salariés au plus : ces dernières déclarent et acquittent désormais leurs cotisations selon une périodicité mensuelle et non trimestrielle. Ceci entraîne une comptabilisation plus précoce des produits des échéances mensuelles sur les deuxièmes et troisièmes mois de chaque trimestre au lieu du début du trimestre suivant auparavant. Cet effet, qui touche également les cotisations prises en charge par l'État, se retrouve dans le profil des produits de toutes les branches et jouera tout au long de l'année (son poids allant toutefois en s'amenuisant jusqu'à disparaître complètement à la fin de l'année puisqu'il ne modifie que le profil infra-annuel des encaissements).

Avec un impact plus modéré, d'autres effets agissent en sens inverse :

- la suppression, par la LFSS 2018, des cotisations salariales maladie au 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément aux mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs ;
- les allègements généraux qui évoluent plus vite que la masse salariale du secteur privé, en raison, comme pour les cotisations, de la mensualisation des encaissements et des créations d'emplois qui restent plus concentrées sur les bas salaires.

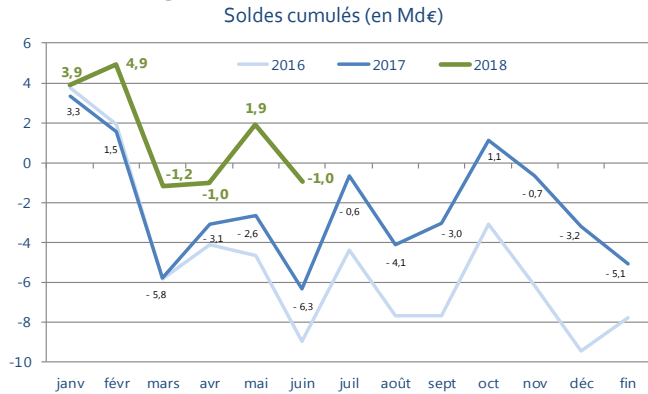
La progression de la CSG (+23,7%) s'explique principalement par la hausse de 1,7 point du taux sur l'ensemble des revenus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (à l'exception des pensions de retraites modestes et des allocations de chômage). De plus, la mensualisation des prélèvements sur les entreprises de moins de 10 salariés participe à cette progression. Les recettes de CSG sont toutefois légèrement moins dynamiques que dans la prévision annuelle (+27,6%), en raison des encaissements de début d'année qui concernent les revenus de l'année 2017, avant application de la hausse des taux.

La baisse des impôts et taxes est proche de la prévision annuelle (-18% contre -19%) ; elle résulte en grande partie de la baisse de la quote-part de TVA attribuée à la branche maladie en 2018 (0,34% contre 7,03% en 2017).

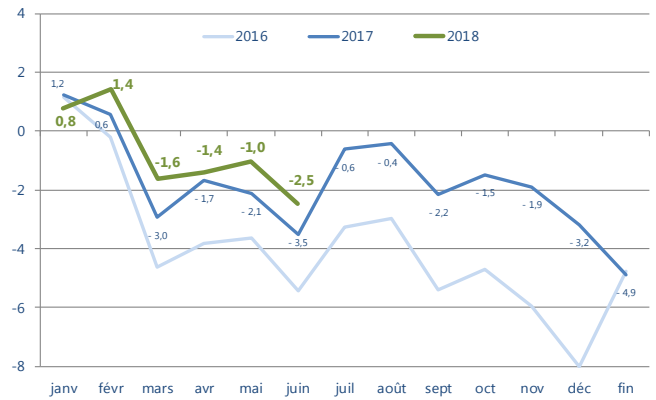
L'endettement net de la CADES baisse de 12% à fin juin 2018, en cohérence avec l'évolution prévue et en l'absence de reprise de dette en 2018 comme en 2017.

Compte tenu du dynamisme des recettes, le profil des soldes sur les six premiers mois de 2017 est en nette amélioration par rapport aux profils des années antérieures.

**Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV •**



**Branche maladie (PUMa) <sup>1</sup> • Soldes cumulés (en M€)**



<sup>1</sup> : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM y compris la CNDSS/STI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

**Branche maladie (PUMa) <sup>1</sup>**

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à fin Juin		Juin-18 / Juin-17	poids 2018
	% évol	2017	2018	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>210,9</b>	<b>2,2%</b>	<b>102,0</b>	<b>104,8</b>	<b>2,8%</b>	<b>49,7%</b>
Prestations sociales	198,1	2,3%	97,1	99,6	2,5%	50,3%
Transferts	6,1	3,1%	2,1	2,4	12,7%	38,5%
Charges de gestion courante	6,6	-0,7%	2,7	2,8	3,1%	42,5%
Autres charges	0,0	-28,5%	0,0	0,0	n.s.	25,0%
<b>Total des recettes</b>	<b>210,4</b>	<b>4,5%</b>	<b>98,4</b>	<b>102,3</b>	<b>3,9%</b>	<b>48,6%</b>
Cotisations sociales	88,5	-1,9%	44,9	45,6	1,5%	51,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,7	-12,4%	1,0	1,3	31,6%	49,6%
CSG	93,8	31,8%	34,7	43,6	25,7%	46,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	20,1	-35,4%	16,0	10,0	-37,8%	49,5%
Charges liées au non recouvrement	-1,4	31,8%	-0,4	-0,4	-8,6%	29,1%
Transferts	2,6	-7,4%	1,1	1,1	4,3%	43,0%
Autres produits	4,1	0,2%	1,2	1,1	-6,7%	27,5%
<b>SOLDE</b>	<b>-0,5</b>		<b>-3,5</b>	<b>-2,5</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

Les recettes de la **branche maladie** progressent plus fortement (+3,9%) que ses dépenses (+2,8%) à fin juin 2018. En conséquence, son déficit se réduit (-2,5 Md€ à fin juin 2018, contre -3,5 Md€ à fin juin 2017).

Les mesures de la LFSS 2018 induisent des évolutions significatives et opposées des recettes de CSG d'une part et des impôts et taxes affectées d'autre part. La CSG augmente ainsi fortement (+26%) et explique 9,1 points de la progression du total des recettes, tandis que les impôts et taxes pèsent en sens inverse pour -6,1 points avec une baisse de 38%. Cette baisse est en ligne avec la prévision annuelle et résulte de la baisse de la part de TVA affectée à la CNAM à compter du 1<sup>er</sup> janvier et du transfert d'une partie de la taxe sur les salaires à la branche famille. A l'inverse, la taxe sur la consommation des tabacs progresse de 4,8%, sous l'effet du relèvement progressif du prix des paquets de cigarettes et de l'encaissement au mois de juin de la nouvelle contribution à la charge des fournisseurs de tabacs instituée en 2017.

Les recettes de cotisations observées à fin juin 2018 sont en légère hausse (+1,5%), en décalage avec la baisse prévue annuellement (-1,9%), en raison de la mensualisation des cotisations des petites entreprises auparavant perçues trimestriellement (cf. ci-dessus). La suppression de la cotisation salariale des salariés du privé et la baisse du taux de cotisations patronales pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont plus que compensées par la mensualisation et la hausse de 0,11 point du taux de cotisation patronale, qui s'ajoutent à la dynamique de la masse salariale du secteur privé.

Les prestations sociales croissent de 2,5%, soit un rythme légèrement supérieur à l'ONDAM (+2,3%).

Le profil mensuel des soldes sur le premier semestre de l'année 2018, en amélioration sensible par rapport à 2017, est affecté par l'effet de la mensualisation des cotisations.

**Branche vieillesse des régimes alignés <sup>2</sup>**

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à fin Juin		Juin-18 / Juin-17	poids 2018
	% évol	2017	2018	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>138,1</b>	<b>2,7%</b>	<b>66,3</b>	<b>68,2</b>	<b>2,9%</b>	<b>49,4%</b>
Prestations sociales	132,4	2,8%	63,8	65,7	3,0%	49,6%
Transferts	3,8	2,5%	1,8	1,8	-1,2%	46,5%
Charges de gestion courante	1,9	0,2%	0,7	0,7	-0,7%	0,0%
Autres charges	0,0	-56,1%	0,0	0,0	-82,2%	37,0%
<b>Total des recettes</b>	<b>136,7</b>	<b>2,5%</b>	<b>61,6</b>	<b>65,6</b>	<b>6,5%</b>	<b>48,0%</b>
Cotisations sociales	91,8	3,5%	42,9	46,3	7,8%	50,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,5	7,7%	0,9	1,2	31,0%	46,8%
CSG	12,3	21,9%	1,7	2,3	38,8%	19,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	19,5	-9,8%	10,8	10,5	-3,4%	53,7%
Charges liées au non recouvrement	-1,3	-6,5%	-0,3	-0,3	-7,9%	23,5%
Transferts	11,6	-0,7%	5,5	5,6	1,4%	48,0%
Autres produits	0,3	-8,3%	0,1	0,1	0,8%	30,7%
<b>SOLDE</b>	<b>-1,4</b>		<b>-4,7</b>	<b>-2,6</b>		
dont CNAV + FSV	-1,4		-3,6	0,1		
dont RSJ	0,0		-1,2	-3,1		
dont MSA Salariés	0,0		0,1	0,4		

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

Le solde de la **branche vieillesse** (incluant les artisans commerçants, les salariés agricoles et le FSV) apparaît en net redressement fin juin 2018 par rapport à la même date en 2017 (-2,6 Md€ contre -4,7 Md€), en raison d'une hausse prononcée des recettes (6,5%).

La forte progression des cotisations (+7,8%), tirée comme pour les autres branches par la mensualisation des cotisations des petites entreprises, explique 5,5 points de l'évolution totale des recettes. La progression des cotisations apparaît en conséquence à ce stade de l'année plus rapide que la prévision annuelle (elle-même proche de la prévision de croissance de la masse salariale en l'absence cette année de hausse de taux de cotisation retraite).

La CSG sur les revenus du patrimoine et du placement, affectée en totalité au FSV, progresse plus vite que la prévision annuelle (+38,8% contre 21,9%). Elle est encore marquée par le dynamisme des produits assis sur les revenus de placement rattachés à l'exercice 2017 encaissés début 2018. Cette recette reste toutefois peu significative à cette période de l'année ; en 2017, 60% de la recette annuelle a été encaissée en septembre et octobre.

Le poste des impôts, taxes et autres contributions sociales est aussi fortement tributaire de l'évolution des prélèvements assis sur le patrimoine et le placement affectés au FSV. La baisse prévue sur l'ensemble de l'année (-9,8%) s'explique en premier lieu par la réaffectation à l'Etat du prélèvement de solidarité de 2% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Or cet effet baissier n'est que faiblement visible au premier semestre, la plus grande part de ces prélèvements étant perçue en septembre et octobre.

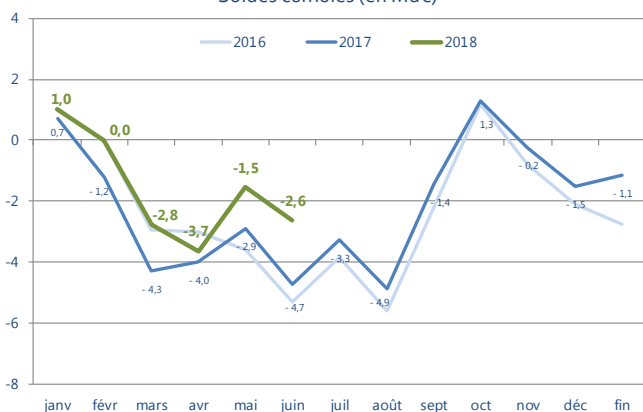
Les prestations sociales progressent de 3,0%. Elles sont portées par les droits propres et le minimum vieillesse. Les droits propres (+3,2% au régime général) sont tirés, d'une part, par le rebond du nombre de prestataires de droit direct au 1<sup>er</sup> semestre (+1,4%) et, d'autre part,

par la croissance de la pension moyenne versée (+1,7%). En outre, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse a progressé de 0,6% par rapport aux six premiers mois de l'année 2017 et le montant moyen versé de +2,6%, en raison de la revalorisation exceptionnelle des plafonds de l'ASPA (+3,7%) au 1<sup>er</sup> avril 2018.

La courbe des soldes mensuels du début de l'année 2018 confirme l'amélioration de la situation financière de la branche vieillesse. Comme en 2017, le ressaut de la courbe au mois de mai (baisse du déficit cumulé de 3,7 Md€ à 1,5 Md€ d'avril à mai) s'explique par l'encaissement de la C3S, qui a lieu en mai.

**Branche vieillesse des régimes alignés<sup>2</sup>**

Soldes cumulés (en Md€)



<sup>2</sup> : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : CNAV y compris la CNDSSSTI et la branche vieillesse de base des salariés agricoles de la MSA.

**Branche famille**

en milliards d'euros	2018 p		Montant à fin Juin		Juin-18 / Juin-17	poids 2018
	*	%	2017	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>50,1</b>	<b>0,3%</b>	<b>23,2</b>	<b>23,2</b>	<b>0,0%</b>	<b>46,2%</b>
Prestations sociales	37,0	0,7%	17,1	17,1	-0,2%	46,1%
Transferts	10,2	-0,4%	5,0	5,1	1,2%	50,1%
Charges de gestion courante	3,0	-1,0%	1,0	1,0	-0,4%	33,7%
Autres charges	0,0	-18,4%	0,0	0,0	-45,7%	34,1%
<b>Total des recettes</b>	<b>50,9</b>	<b>2,3%</b>	<b>24,2</b>	<b>26,1</b>	<b>7,7%</b>	<b>51,3%</b>
Cotisations sociales	29,5	-2,2%	14,7	15,3	4,1%	51,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	-3,1%	0,3	0,4	34,7%	52,2%
CSG	10,5	3,3%	5,0	5,2	4,2%	49,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	9,4	22,3%	3,9	4,9	23,9%	51,8%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	47,0%	-0,2	-0,1	-16,9%	31,6%
Transferts	0,2	-34,5%	0,2	0,1	-11,8%	60,5%
Autres produits	0,8	-0,6%	0,3	0,3	-5,9%	37,2%
<b>SOLDE</b>	<b>0,8</b>		<b>1,1</b>	<b>2,9</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

Comme en 2017, le solde de la **branche famille** est excédentaire à mi-2018, mais à un niveau nettement plus élevé (2,9 Md€ contre 1,1 Md€ en 2017). Ce redressement s'explique par la forte progression des produits (+7,7%) alors que les dépenses sont stables.

Les impôts et taxes participent le plus à cette hausse, avec une contribution de 3,9 points, suivis des cotisations, pour 2,4 points, là encore portés par la mensualisation des cotisations des petites entreprises auparavant perçues trimestriellement.

L'évolution des impôts et taxes se rapproche de l'évolution prévue annuellement (+24% contre +22%). Cette forte hausse s'explique en premier lieu par l'évolution des modalités d'affectation de la taxe sur les salaires, la quote-part attribuée à la CNAF étant passée de 38,7% au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 48,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette recette, qui constitue à cette date les deux tiers des impôts et taxes affectées à la branche, progresse ainsi de 28% au 30 juin 2018.

Par ailleurs, le changement de modalités de déclaration et de versement de la taxe sur les véhicules de société et la hausse de son barème participent également au dynamisme des recettes fiscales. Enfin, les contributions sur les attributions de stock-options et d'actions gratuites sont grandement majorées par rapport à juin 2017

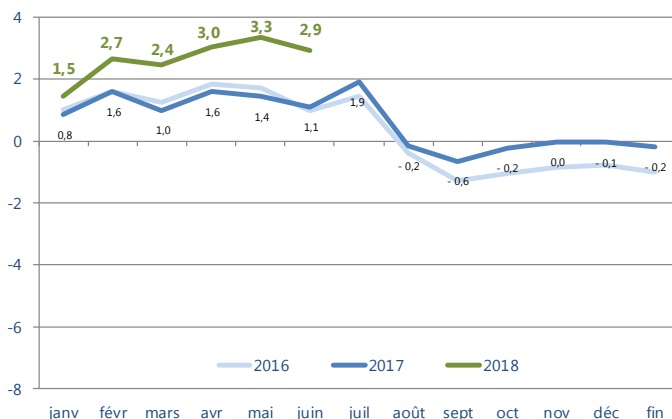
(+69%) suite, d'une part, au décalage du fait générateur (en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) et, d'autre part, à la hausse du taux de la contribution patronale sur les attributions gratuites d'actions (décidée en LFI pour 2017).

La CSG progresse de 4,2%, pour une prévision annuelle établie à +3,3%, en raison là encore de l'effet de la mensualisation des prélèvements des petites entreprises.

En ce qui concerne les dépenses, les prestations sociales sont en baisse de 0,2% à fin juin, à comparer à une prévision annuelle de +0,7%. Le recul des prestations liées à la petite enfance, en conséquence d'une baisse des naissances et du moindre recours au CLCA - Prepaee, contribue pour -1,4 point à la baisse observée fin juin. La revalorisation des prestations d'entretien, telles que les allocations familiales, le complément familial (CF) et l'allocation de soutien familial (ASF), joue en sens inverse, avec une contribution de +1 point. L'ASF et le CF ont notamment fait l'objet de revalorisations exceptionnelles au 1<sup>er</sup> avril dans le cadre du plan pauvreté, tandis que l'ensemble des autres prestations étaient revalorisées de 1%.

Tout comme la branche maladie et la branche vieillesse, la dynamique des recettes entraîne un relèvement des soldes mensuels sur le premier semestre.

**Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)**



**Branche AT-MP du régime général**

en milliards d'euros	2018 p		Montant à fin Juin		Juin-18 / Juin-17	poids 2018
	*	%	2017	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>12,0</b>	<b>2,3%</b>	<b>5,6</b>	<b>5,6</b>	<b>0,3%</b>	<b>46,7%</b>
Prestations sociales	9,0	2,7%	4,4	4,5	0,5%	49,6%
Transferts	2,1	2,2%	0,8	0,8	-1,3%	37,8%
Charges de gestion courante	0,9	0,0%	0,3	0,3	0,8%	38,5%
Autres charges	0,0	-53,0%	0,0	0,0	n.s.	11,8%
<b>Total des recettes</b>	<b>12,8</b>	<b>-0,1%</b>	<b>6,4</b>	<b>6,8</b>	<b>5,2%</b>	<b>52,8%</b>
Cotisations sociales	12,6	-0,6%	6,3	6,6	4,6%	52,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,04	2,8%	0,02	0,05	n.s.	101,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	0,0%	0,00	0,00	n.s.	1,6%
Charges liées au non recouvrement	-0,24	-12,4%	-0,08	0,00	n.s.	0,0%
Transferts	0,02	101,7%	0,00	-0,01	n.s.	-37,6%
Autres produits	0,4	4,1%	0,2	0,1	-34,2%	29,9%
<b>SOLDE</b>	<b>0,8</b>		<b>0,9</b>	<b>1,2</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

L'excédent de la **branche AT-MP** à la fin du premier semestre progresse en 2018 (+1,2 Md€ contre +0,9 Md€ en 2017).

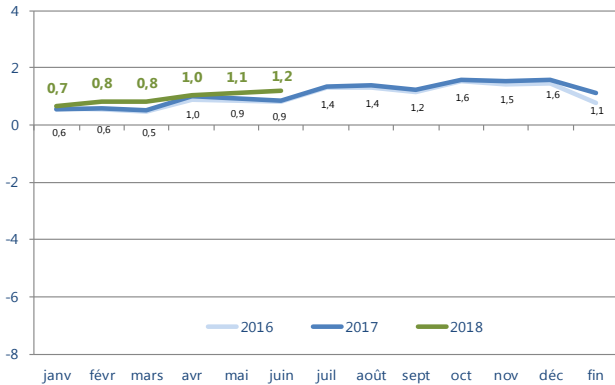
Cette amélioration est en premier lieu attribuable à la dynamique des recettes, qui sont constituées en quasi-totalité de cotisations. Leur progression de 4,6%, alors qu'une baisse est attendue sur l'année compte tenu de la réduction du taux de cotisation AT de 0,1 point, est temporaire et liée à la mensualisation des cotisations des petites entreprises. Cet effet devrait se résorber progressivement au cours du second semestre.

Les prestations de la branche AT-MP augmentent moins rapidement que ce qui est prévu sur l'année (+0,5% contre +2,7%). En effet, les

dépenses d'actions de prévention et des établissements ralentissent fortement. Ces dernières sont impactées par des reclassements de dépenses vers la branche maladie (cf. publication n°15). Pour leur part, les soins de ville sont en ligne avec la prévision : la dynamique plus forte qu'anticipé des indemnités journalières est compensée par une modération des prestations en nature.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP est proche de celle des années précédentes, à la différence de ce que l'on observe pour les autres branches. La légère amélioration des soldes les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mois de chaque trimestre résulte de la mensualisation des cotisations et se résorbe au début du trimestre suivant.

**Branche AT-MP du régime général •**  
Soldes cumulés (en Md€)



**Extension du champ de la publication :**

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base, c'est-à-dire : les collectivités locales, les industries électriques et gazières, les exploitants agricoles, la SNCF, les professions libérales, les ouvriers d'État, les mines, la RATP et les marins.

Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale <sup>3</sup>**

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -4,4 Md€ contre -10,2 Md€ à fin juin 2017.

Le solde à la fin du deuxième trimestre sur ce champ élargi est dégradé de 3,4 Md€ par rapport à celui présenté dans la première partie (contre une dégradation du solde de 3,8 Md€ en 2017). Ce résultat provient pour une large part du besoin de financement des régimes qui reçoivent une subvention d'équilibre de l'État.

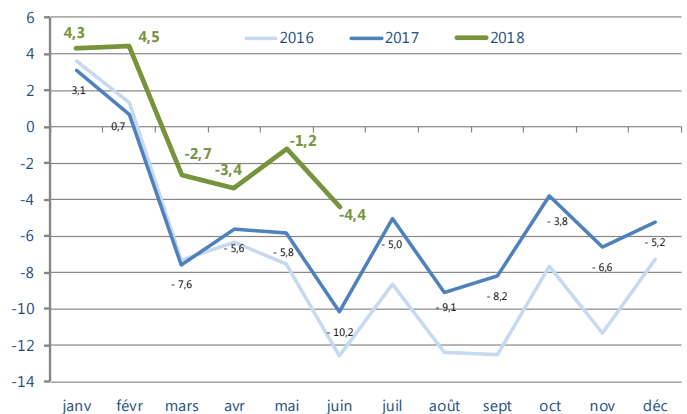
Ce besoin de financement qui concerne la SNCF, la RATP, le régime des mineurs, des marins et des ouvriers de l'État se situe toutefois à un niveau équivalent à celui de juin 2017 (3,8 Md€). Il sera comblé à la clôture des comptes.

en milliards d'euros	2018 p *	% évol	Montant à fin Juin		Juin-18 / Juin-17	poids 2018
			2017	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>453,4</b>	<b>2,2%</b>	<b>216,6</b>	<b>221,7</b>	<b>2,4%</b>	<b>48,9%</b>
Prestations sociales	421,1	2,3%	204,2	209,1	-2,4%	49,7%
Transferts	19,4	1,8%	7,4	7,6	2,2%	39,2%
Charges de gestion courante	12,7	-0,6%	4,9	5,0	1,5%	39,3%
Autres charges	0,1	-24,3%	0,0	0,0	-3,8%	23,9%
<b>Total des recettes</b>	<b>452,7</b>	<b>3,2%</b>	<b>206,5</b>	<b>217,3</b>	<b>5,3%</b>	<b>48,0%</b>
Cotisations sociales	253,9	0,4%	123,9	129,6	4,6%	51,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,1	-3,6%	2,3	3,0	32,2%	49,6%
CSG	116,6	27,6%	41,3	51,1	23,7%	43,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	58,4	-16,1%	34,7	29,3	-15,6%	50,1%
Charges liées au non recouvrement	-3,6	12,6%	-1,1	-0,9	-16,7%	24,7%
Transferts	15,6	-0,1%	3,4	3,5	2,4%	22,4%
Autres produits	5,8	-2,8%	2,0	1,7	-12,5%	29,7%
<b>SOLDE</b>	<b>-0,7</b>		<b>-10,2</b>	<b>-4,4</b>		
dont solde toutes branches de la première partie	-0,3		-6,3	-1,0		
dont solde des autres régimes	-0,4		-3,8	-3,4		

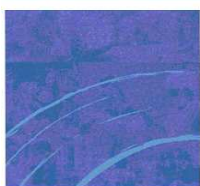
Le solde de ces autres régimes est légèrement moins dégradé qu'à fin juin 2017, en raison de l'excédent de 0,9 Md€ dégagé par le régime des professions libérales (CNAVPL), alors que celui-ci était juste à l'équilibre à fin juin 2017. Cet excédent, qui devrait s'amoinrir au fur et à mesure de l'année, résulte d'un changement de mode de comptabilisation infra-annuel, certains appels de cotisations basés sur les revenus de l'année N-1 ayant été enregistrés en juin.

Les autres régimes sans mécanisme d'équilibrage automatique (exploitants agricoles, industries électrique et gazière, CNSA) ont un solde proche de l'année précédente, à l'exception du régime des collectivités locales. Celui-ci subit une dégradation (-0,2 Md€ contre +0,1 Md€ en juin 2017), à cause d'une accélération des prestations, qui n'est pas compensée par la progression des recettes : la masse salariale du régime progresserait peu et la hausse du taux de cotisation est moins importante qu'en 2017.

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale <sup>3</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**



<sup>3</sup> : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale regroupent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse de base des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM), ainsi que la CNSA. L'ensemble de ces organismes correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère des solidarités et de la santé  
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

